

Code de conduite



Natation Edmundston Swimming

“L’usage du masculin dans ce document a pour unique but d’alléger le texte”.

Objectif visé

La vision de Natation Edmundston Swimming Inc contribue à construire une communauté saine et active en transmettant l’amour du sport, de l’entraînement et du dépassement de soi par la pratique de la natation sportive en y intégrant des apprentissages liés à la santé physiques, mentales et émotionnelles.

Les décisions et actions y sont prises de manière à valoriser la participation et de contribuer au mieux-être de la population d’Edmundston et des régions avoisinantes.

Le Club de “Natation Edmundston Swimming” a le devoir d’offrir un environnement où tous les individus sont traités avec respect et équité. Et, le présent code de conduite souhaite fournir un énoncé clair des attentes mutuelles procurant l’encadrement nécessaire pour créer et maintenir un tel climat.

Mise en application du code

Le Code de conduite ci-après sera mis en application à compter de janvier 2021 et sera suivi par tous les nageurs, parents et entraîneurs. Les nageurs seront à ce titre assujettis à ce code sous la supervision des entraîneurs et de l’entraîneur-chef qui appliquera les mesures disciplinaires prévues le cas échéant.

Le présent code de conduite donne le droit au Club de prendre des mesures disciplinaires envers l’athlète, le parent ou l’entraîneur qui ne respectent pas le présent code que ce soit au bord de la piscine ou en dehors de celle-ci (vestiaires, événements sociaux d’équipe, messagerie texte, Facebook, etc.) si les actions commises ont un effet sur un athlète, parent ou entraîneur ou qu’elles ont des conséquences négatives sur la sécurité, le bien-être, l’image et les valeurs du club

Mesures disciplinaires

Toute mesure disciplinaire sera appliquée selon l’autorité du Club et sera guidée par les attentes énumérées selon le Code de conduite. Chaque cas d’infraction au Code est unique. Ainsi, l’âge, la gravité de l’infraction, les besoins de l’athlète guideront les mesures disciplinaires à être appliquées afin que

celles-ci soient constructives et équitables. Des exemples d'infractions mineures et majeurs sont décrites dans le CODE d'ÉTHIQUE en Annexe A. Comme Club, toute mesure disciplinaire se veut une occasion pour l'athlète d'apprendre de ses erreurs et l'entraîneur-chef pourra donc permettre à l'athlète de se « racheter » par un geste réparateur.

Toute expulsion d'un membre ou athlète impliquera, selon la gravité du geste, une consultation entre le Conseil d'administration et l'entraîneur-chef et sera l'aboutissement d'un long processus basé sur des rencontres avec l'entraîneur, le parent et l'athlète, les rapports écrits, les avertissements, les périodes probatoires, etc.

Description des procédures

Les étapes de la procédure disciplinaire sont décrites dans le document de la **POLITIQUE DE DISCIPLINE** et ceux de la procédure du harcèlement sont décrits dans le document de la **POLITIQUE À L'ENCONTRE DU HARCÈLEMENT**.

Pour documenter un incident, veuillez-vous référer au document **COMPTE RENDU D'INCIDENT** et en faire part au Conseil d'administration qui fera suite.

1 - Code de conduite du nageur

1.1 - En tant qu'athlète, j'accepte que le but de la natation soit d'atteindre mes objectifs personnels et je suis toujours prêt à fournir mon effort maximal, tant en entraînement qu'en compétition. J'arrive à l'entraînement prêt et disposé à apprendre et à travailler dans ce sens avec une attitude positive et je respecte les consignes durant l'entraînement.

1.2 - Je démontre mon respect, mon appui et ma reconnaissance envers les entraîneurs, les coéquipiers, l'adversaire, les officiels et le Club. J'encourage mes coéquipiers et je les traite comme j'aimerais être traité. Je m'engage à encourager un climat qui ne tolère aucune violence physique et psychologique, aucun abus de langage ou d'autorité de la part de ou envers les entraîneurs, les nageurs, les parents et les officiels. Je fais preuve de discipline et d'esprit d'équipe autant lors de mes réussites que de mes échecs.

1.3 - Je respecte les critères d'engagement et les modalités du groupe dont je fais partie. De plus, je participe avec mes pairs à l'installation et au rangement du matériel de la piscine.

1.4 - Je respecte les directives et les décisions des officiels et de mes entraîneurs. Je travaille en étroite collaboration avec mon entraîneur et développe une relation de confiance. Je l'avise en cas de douleur, de malaise ou de tout autre problème. Je refuse pour moi-même ni ne tolère chez mes coéquipiers l'usage d'alcool, de drogues, de médicaments ou de quelconques stimulants dans le but d'améliorer la performance.

1.5 - Je porte avec fierté les couleurs de mon club et mon comportement ne devra pas nuire à l'image et à la réputation du Club. Je m'abstiens de tout commentaire désobligeant à l'égard des autres athlètes et

de leurs performances, des entraîneurs et des officiels et ce, autant sur le bord d'une piscine qu'à l'extérieur et sur les réseaux sociaux.

2 - Code de conduite du parent

2.1 - En tant que parent, j'accepte que les athlètes font du sport pour leur propre plaisir et selon les objectifs visés. Je ferai en sorte que mon enfant se sente toujours gagnant en le félicitant à travers des commentaires positifs pour avoir fait sa course dans les règles et pour avoir essayé de toutes ses forces à travers un effort soutenu.

2.2 - Je respecte le travail et les décisions de l'entraîneur qui s'investit pour les athlètes. Je comprends que les entraîneurs ont été formés pour aider mon enfant dans l'atteinte de son potentiel et je respecte les entraînements qu'ils proposent ainsi que leurs décisions. Je respecte également l'espace de travail des entraîneurs et j'accepte que les parents ne soient pas admis sur le bord de la piscine pendant les entraînements ou les compétitions. Si j'ai des questions sur les méthodes d'entraînements et les choix de l'entraîneur, je demande une rencontre en dehors des pratiques et sans la présence de mon enfant. Au besoin, j'en discute en privé au président du conseil d'administration (CA) et si nécessaire des rencontres seront prévues.

2.3 - Je m'engage à encourager un climat qui ne tolère aucune violence physique et psychologique, aucun abus de langage ou d'autorité de la part de ou envers les entraîneurs, les nageurs, les parents, les officiels et les membres du CA. Je m'abstiens de tout commentaire désobligeant à l'égard de mon enfant, des autres athlètes et de leurs performances, des entraîneurs et des autres bénévoles, et ce, autant sur le bord d'une piscine qu'à l'extérieur et sur les réseaux sociaux.

2.4 - Je respecte les modalités de fonctionnement établies pour le groupe de mon enfant (nombre d'entraînements, participation aux camps d'entraînement, compétitions, etc.) ; je respecte les horaires d'entraînement et de compétition et j'acquiesce les frais établis aux dates demandées. Je suis présent lors des réunions destinées aux parents avec les entraîneurs.

2.5 - Je reconnais que le Club "Natation Edmundston Swimming" est un organisme sans but lucratif, et qu'il puise une importante part de ses revenus par l'organisation de compétitions. À cet effet, je m'engage à ce que moi ou un membre de ma famille participe à ces événements à titre bénévole et, à considérer qu'au moins un membre de notre famille soit formé à titre d'officiel, car c'est grâce à la participation des parents que mon jeune peut s'accomplir dans la natation compétitive.

3 - Code de conduite de l'entraîneur

3.1 - En tant qu'entraîneur, je me dois d'être en tout temps un modèle pour mes athlètes tant au niveau technique et stratégique de la natation, qu'en ce qui concerne le comportement dans l'eau et hors de l'eau. Je suis conscient de la très grande influence que j'exerce sur mes nageurs et je reconnais que le

bien-être de mes nageurs est l'élément principal lorsque je prends toute décision. Je dois encourager le succès, l'estime de soi et l'épanouissement de mes nageurs, peu importe leur niveau tant dans l'eau et hors de l'eau, et ce de concert avec les réalités académiques et physiques.

3,2- Je m'engage à discuter avec les familles et les nageurs de niveau argent et plus pour discuter ouvertement des désirs et objectifs du nageur afin d'adopter une approche qui correspond à ce qui est visé et que tous s'entendent sur les moyens pour y arriver. Je m'engage à respecter le nageur et sa famille dans son choix de vivre la natation comme sport récréatif, sportif ou compétitif.

3.3 - Je m'assure que le nageur se développe harmonieusement et que ses choix correspondent à ses capacités et je me dois de traiter de manière équitable tous les participants dans le contexte des activités sportives, indépendamment de leur sexe, de leur race, de leur lieu d'origine, de leur potentiel sportif, de la couleur de la peau, de leur orientation sexuelle, de leur religion, de leur statut économique, de leur âge ou de toute autre condition.

3.4 - Je m'engage à établir un climat qui ne tolère aucune violence physique et psychologique, aucun abus de langage ou d'autorité de la part de ou envers mes nageurs, mes collègues, les parents et les officiels ; en outre, je démontre un comportement qui reflète les valeurs du Club. Je m'abstiens de tout commentaire désobligeant à l'égard d'un athlète, d'un membre de sa famille, d'autres entraîneurs et des bénévoles, et ce, autant sur le bord d'une piscine qu'à l'extérieur et sur les réseaux sociaux.

3.5 - Je fais connaître dès le début les règles, les critères et les attentes qui permettent à tous mes nageurs une participation équitable lors des séances d'entraînement ou des compétitions. Je m'engage à communiquer et collaborer avec les membres de la famille dans des décisions appropriées relativement à la formation et au développement de l'athlète, et ce, dans l'intérêt de ce dernier. Je dois faire preuve de discrétion lors de conversations de nature privée sur les athlètes, les collègues et les autres participants.

3.6 - Je m'assure de fournir aux athlètes un environnement sécuritaire et créer une atmosphère agréable, positive et stimulante pour les athlètes. Je me perfectionne afin de maintenir mes connaissances à jour et ainsi fournir à mes nageurs un encadrement de grande qualité et remplir mes fonctions avec professionnalisme. Je m'engage à informer les athlètes des dangers à la consommation d'alcool, de drogues, de médicaments et de stimulants visant l'amélioration de performance.

4 - Code de conduite de l'administrateur

4.1- En tant qu'administrateur, je dois éviter les conflits d'intérêts et me retirer des dossiers dans lesquels je suis – moi ou l'un de mes proches - en cause.

4.2- J'oriente mes implications dans le meilleur respect possible des intérêts de l'ensemble du club en faisant fi des intérêts spécifiques de mon ou de mes enfants.

4.3 - je m'engage à protéger en tout temps l'image du club et à défendre en tout temps ses politiques et règlements.

4.4 - Je m'engage à me rallier aux décisions et orientations prises par le CA et à en favoriser l'application auprès des membres.

4.5 - Je m'efforce de transmettre une information exacte concernant les opérations, les dossiers et les programmes du club.

4.6- Je m'engage à terminer le mandat auquel je m'engage (sauf cas force majeure)

4.7- J'assure de présenter mes projets au conseil d'administration pour approbation. (Dans le cadre des comités : communication, financement, équipement...)

4.8- Je m'engage à respecter l'aspect confidentiel des éléments et discussions gérées pas le CA

5 -Signature d'engagement au Code de Conduite

Par la signature de ce document, je _____ (parent, nageur, entraîneur ou administrateur) déclare adhérer au Club "Natation Edmundston Swimming", m'engage à respecter le règlement interne du club, à observer la discipline édictée par le club et à respecter autrui (nageurs, entraîneurs, dirigeants, etc....)

Signature du parent : _____

Signature du nageur : _____

Signature de l'entraîneur : _____

Signature de l'administrateur : _____

Signé à Edmundston, le _____